

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 178-22 C

Objet : RD - Adoption de l'évaluation finale 2015-2022 du Contrat de ville valant rapport d'évaluation 2021

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laila Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévisse - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Michel Dyen - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 11

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Bruno Stellian - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 178-22 C

objet **RD - Adoption de l'évaluation finale 2015-2022 du Contrat de ville valant rapport d'évaluation 2021**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que le Contrat de ville de Grand Chambéry a été signé le 17 juillet 2015 avec l'ambition d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Initialement conclus sur la période 2015-2020, les Contrats de ville ont été prorogés une première fois de 2 ans par la loi de finances en 2019 afin d'offrir un cadre d'intervention stabilisé à l'ensemble des parties prenantes mobilisées pour les quartiers durant le quinquennat. Ils ont à nouveau été prolongés en 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, par la loi de finances 2022, afin de laisser le temps aux territoires de se mobiliser pour élaborer le prochain Contrat de ville.

L'évaluation des Contrats de ville à vocation, d'une part, à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions et, d'autre part, à apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. Ce travail collaboratif réalisé en lien étroit avec tous les partenaires de la politique de la ville est la première étape de l'élaboration de la prochaine contractualisation qui devra poursuivre les ambitions d'amélioration des conditions de vie des habitants afin de donner une place à chacun au sein du territoire.

Dans cette perspective, une démarche participative a été initiée en début d'année 2022 afin d'associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs et des habitants impliqués dans cette politique publique. Cette dynamique a permis de dresser un bilan des actions conduites et d'évaluer l'efficacité du contrat de ville comme outil visant à renforcer les coopérations et l'intégration des quartiers dans les dynamiques territoriales.

Dès le début du mois de mars 2022, des temps d'échanges ont été organisés, associant les partenaires : élus et techniciens des institutions, associations, habitants.

Sous l'impulsion du Préfet de Savoie, les services de l'Etat ont accompagné au niveau départemental les collectivités porteuses des trois Contrats de ville et ont proposé une méthode d'évaluation s'articulant autour de 3 volants répondant aux objectifs fixés par la circulaire du 14 décembre 2021 :

- le fonctionnement du Contrat de ville : gouvernance, partenariat, participation des habitants (pilote par l'Etat),
- le bilan panoramique : approches territoriale, thématique et financière (pilote par Grand Chambéry),
- des focus ont été réalisés sur deux thématiques, choisies de manière conjointe par la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et la préfecture en fonction des besoins identifiés : la jeunesse et l'accès aux droits. Sur ces deux focus, Grand Chambéry a été accompagnée par des prestataires extérieurs, Agate pour l'accès aux droits et Terre d'Avance pour la jeunesse.

Cette évaluation a été l'occasion de partager les points de vue, de valoriser les succès des actions conduites mais aussi d'identifier les pistes d'amélioration. Les principaux enseignements issus de cette analyse constitueront une base solide pour construire la future contractualisation.

Le rapport d'évaluation est joint en annexe. Il en ressort les éléments principaux suivants.

Sur le fonctionnement (gouvernance, partenariat, participation)

- Une gouvernance et un pilotage préfecture / Grand Chambéry / Ville de Chambéry efficace au niveau politique et technique avec des instances politiques et techniques plutôt fonctionnelles. La mobilisation de tous les signataires du Contrat de ville (CAF, Département, bailleurs, communes en veille active...) est à conforter tout au long de la mise en œuvre du contrat.
- De nombreux acteurs associatifs interviennent sur les quartiers avec une richesse des initiatives et des projets portés malgré une légère baisse du nombre d'associations dans les QPV. Le tissu associatif reste fragile et mérite toute l'attention des pouvoirs publics.
- L'articulation entre la gouvernance du volet urbain et du volet cohésion sociale du Contrat de ville mériterait d'être renforcée.
- La visibilité et la valorisation des crédits de droit commun reste à travailler.

- Pendant la durée du contrat de ville, de nombreuses initiatives de participation des habitants ont été menées notamment dans le cadre du PRU ; le conseil citoyen ne se suffit pas à lui-même comme lieu d'élaboration de la politique de la ville en associant les habitants ; d'autres moyens de mobilisation doivent être imaginés en construisant des formes de participation différenciées au plus proche des quartiers.

Sur l'évaluation panoramique (thématique, territoriale et financière)

- 6 777 582 euros de crédits spécifiques accordés par les trois principaux financeurs (Etat, Grand Chambéry et Ville de Chambéry) de 2015 à 2021 dont 2 709 030 euros accordés par l'Etat (hors emplois aidés), 3 416 252 euros accordés par Grand Chambéry et 652 300 accordés par la Ville de Chambéry.
- 622 actions financées depuis 2015 par ces trois financeurs, toutes thématiques.
- 96 porteurs de projets financés 2015.
- Le quartier des Hauts-de-Chambéry bénéficie d'une politique ambitieuse de requalification des espaces publics et de désenclavement, de renforcement et de diversification de l'habitat. Une démarche de ce type a été lancée à Bellevue, une nouvelle phase est à envisager. Un projet est en cours de réflexion au Biollay. La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) serait à développer pour répondre au besoin de renforcer le lien entre le volet cohésion sociale et le volet urbain du Contrat de ville.
- Malgré des moyens humains et financiers moindres dans les quartiers en veille active, les actions emblématiques du Contrat de ville s'y déploient : correspondants de nuit, chantiers écocitoyens, Une Toile à la Belle Etoile, Quartiers d'été... Concernant le volet urbain, les fonds de concours sont de véritables leviers à l'investissement lourd au profit du cadre de vie des habitants. Ces quartiers fragilisés par un phénomène de paupérisation de leur population peuvent à tout moment basculer vers des problématiques plus lourdes. La prévention est un enjeu majeur pour éviter ce basculement et nécessite des moyens humains et financiers dédiés.
- Sur le pilier consacré à l'insertion socioprofessionnelle des habitants, le travail d'articulation et de complémentarité des dispositifs existants doit être poursuivi, dans un objectif de travailler les freins à l'emploi, plus prégnants dans les QPV que dans le reste du territoire : langue, mobilité, garde d'enfants, santé.... « L'aller vers » reste le moyen le plus efficace pour mobiliser les publics sur les dispositifs nombreux de droit commun.
- Sur le pilier dédié à la cohésion sociale, plusieurs propositions sont formulées :
 - o renforcer l'animation et la coordination sur les thématiques du Contrat de ville en s'appuyant sur les instances existantes pour permettre aux acteurs d'avoir une vision globale et de travailler sur une approche structurée en termes de parcours,
 - o mener une réflexion collective entre institutions sur la professionnalisation, la formation, la pérennité et l'attractivité des métiers relevant du secteur associatif en QPV,
 - o développer la capacité d'accompagnement des structures pour mieux permettre aux habitants de s'investir et de s'emparer de leur pouvoir d'agir.

Sur l'évaluation thématique

- Concernant l'accès aux droits, de nombreux acteurs interviennent et il apparaît nécessaire d'assurer une meilleure coordination notamment avec l'arrivée des Maisons France Services dans les QPV, en clarifiant le rôle de chaque structure. Un besoin d'animation à la fois à l'échelle de Grand Chambéry à travers le plan de développement des usages du numérique et des coordinations plus fines de proximité à l'échelle du quartier sont également attendues.
- Concernant la jeunesse, des enjeux forts de construction d'un parcours avec le besoin de renforcer la complémentarité et les passerelles entre les différents dispositifs y compris avec les services publics et l'Education nationale en s'appuyant notamment sur le label Cité éducative. L'approche « aller vers » reste la plus pertinente avec ce public qu'on a du mal à inscrire dans des actions « dans les murs ».

Le rapport d'évaluation a été validé en comité de pilotage politique de la ville le 4 novembre 2022 et l'objet d'une restitution à l'ensemble des acteurs et participants le 10 novembre aux Hauts-de-Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015 et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le rapport d'évaluation finale 2015-2022 du Contrat de ville valant rapport annuel 2021,

Article 2 : transmet cette évaluation au représentant de l'Etat.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **178-22 C**

Objet de l'acte :	RD - Adoption de l'évaluation finale 2015-2022 du Contrat de ville valant rapport d'évaluation 2021
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	22 novembre 2022
Annexe(s) :	annexe: rapport d'évaluation contrat de ville 2015-2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28343H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28343H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022